

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France |
| Herausgeber: | Le messager suisse de France |
| Band: | 14 (1968) |
| Heft: | 12 |
| Rubrik: | Activité des Sociétés Suisses en France |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Activité des Sociétés Suisses en France

AVIGNON

Le 15 septembre dernier, la Sté « Helvétia » d'Avignon a eu son Assemblée générale dans la belle propriété mise généreusement à notre disposition par M^{me} et M. Stoll.

Rencontre différente des précédentes. Le temps menaçant et frais avait effrayé plusieurs de nos amis et nous étions moins nombreux ; mais une atmosphère particulièrement amicale a régné parmi nous. La proximité du 1^{er} août, que nous ne pouvons jamais fêter, nos rencontres ayant jusqu'ici lieu en février et mai ; la coïncidence, voulue, du jour du Jeûne fédéral nous ont permis d'avoir un climat spécial. La lecture du Pacte du 1^{er} août 1291, puis du message de M. Spühler, l'évocation d'un 1^{er} août en Suisse (bien différent d'un 14 juillet français), tout cela a rappelé la Patrie absente. Enfin, le pasteur Merminod nous a rappelé l'origine et le but du Jeûne fédéral. Ce message nous a frappé et spontanément une collecte s'est faite et a produit 72 F qui furent envoyés au Comité genevois d'action en faveur du Jeûne fédéral.

Dorénavant, nos séances ont lieu le 1^{er} dimanche de février (gâteau des Rois) et 3^e dimanche de septembre (Assemblée générale).

FESCHES-LE-CHATEL

DÉJEUNER AUTOMNAL

La société suisse de Fesches-le-Chatel s'est réunie dimanche

6 octobre pour un déjeuner au village voisin d'Allenjoie. La municipalité représentée avait offert un vin d'honneur. Plus de cinquante personnes étaient présentes parmi lesquelles M^{me} et M. Wanner, président des Suisses de Montbéliard, ainsi que la famille Durst, vice-président. Excellent fromager à Exincourt M. Durst nous fit apprécier ses produits dont le « Lomont », fromage de classe internationale. Au dessert M. Voisard, après avoir remercié ses hôtes, dit toute sa satisfaction d'une aussi belle réussite et excusa M. Dreier, président de la société suisse de Delle, retenu par une réunion familiale.

connaissent de plus en plus de succès — étaient fidèles au rendez-vous de 6 h, place du Marché à Annemasse, ce qui nous avait contraint à mobiliser trois cars de notre transporteur habituel, les Ets Bussat frères, de Collonges-sous-Salève.

« C'était le départ par Genève, Ouchy-Lausanne, la grande corniche, pour atteindre Chexbres, où nous attendait un solide petit déjeuner. Le légendaire soleil valaisan nous attendait, dans toute sa splendeur, à Saint-Maurice et, c'est à Vernayaz, un peu avant d'arriver à Martigny, que nous allions aborder notre première déviation.

« Le Trient ayant largement débordé, le nouvel itinéraire qui nous fut imposé nous permit de longer le Rhône. Le spectacle du fleuve roulant avec fracas des eaux impétueuses était véritablement impressionnant. Dénormes troncs d'arbres étaient entraînés comme des fétus, paraissant aux yeux des voyageurs en mal d'exotisme comme des crocodiles surnageant.

« Devant l'immense bouchon — fort au bas mot d'un demi millier de voitures — les gendarmes valaisans étaient sur les dents. Le retard sur l'horaire atteignit rapidement une heure, mais tout a une fin, même les plus inextricables des embûches routiers et notre caravane, où l'ambiance n'avait pas baissé d'un degré, parvint à Sion, emprunta la vallée d'Hérémence pour arriver au but de notre voyage : la Grande Dixence.

« Du sommet du barrage, où un téléphérique nous avait hissés à quelque 2.365 mètres d'altitude, un panorama grandiose s'offrit à nos yeux. Et nous apprîmes de la bouche des techniciens qu'il s'agit de l'ouvrage le plus haut du monde, avec son mur d'enceinte de 285 mètres de hauteur, constituant une masse de béton de près de 6 millions de m³ et retenant une masse d'eau évaluée à 400 millions de m³. Décidément, nous étions voués à voir beaucoup d'eau en ce dimanche.

ANNEMASSE

SOUS LE SIGNE DE LA DÉVIATION

UNE SORTIE PLEINE D'IMPREVUS DES ANNEMASSIENS DE LA SOCIETE SUISSE LEMAN-MONT-BLANC

Les membres de la section Annemasse et environs de la société suisse Léman-Mont-Blanc, présidée avec le dynamisme et la gentillesse que l'on sait par notre voisin d'Ambilly M. Nicolet, multiplient les occasions de rencontres dominicales, prétextes à de longues et agréables promenades.

Cette fois, c'est le barrage de la Grande Dixence qui constituait le but de l'excursion en cette journée où le problème des débordements était à l'ordre du jour. Cela n'allait pas, pour les touristes, sans quelques inconvénients, d'ailleurs affrontés avec la meilleure bonne humeur, mais dont on parlera sans doute très longtemps encore, dans le cercle Léman-Mont-Blanc.

Mais laissons la parole à M. Nicolet qui a bien voulu faire pour nous le récit de ce voyage :

« 110 personnes, nous dit-il — vous voyez que nos promenades

Suite page 9

MULHOUSE

LE CERCLE SUISSE A FÊTÉ SON 96^e ANNIVERSAIRE

Dans le cadre avenant du restaurant du *Globe*, le Cercle suisse de Mulhouse a fêté dans la joie le 96^e anniversaire de sa création. Aux murs le drapeau national helvétique, ainsi que les armoiries des différents cantons jetaient la note chantante du pays de Tell. Les quelque 140 participants prirent place autour des tables artistiquement dressées pour le repas commun traditionnel.

Max d'Orelli, président du Cercle suisse, saluant l'assistance, se plut d'emblée à constater que, d'année en année, le nombre des participants augmentait. Puis, il remercia de leur présence les personnalités qui avaient tenu à témoigner de leur sympathie à la communauté suisse. Aux rangs de ces invités se remarquaient notamment, MM. Prisi, consul de Suisse à Mulhouse, Ney, directeur du secrétariat des Suisses de l'étranger, Regolati, vice-consul, Schmid, président du Cercle suisse d'Epinal, Nossack, président de la Société suisse de bienfaisance, Gaston Brandt, vice-président du Cercle suisse ainsi que les membres du comité.

Prenant la parole après M. d'Orelli, M. Ney traita plus spécifiquement d'un problème intéressant la nation suisse, à savoir la défense du territoire national et ce, à la lumière des récents événements avec tous les attendus militaires, moraux, stratégiques et économiques que sous-entendrait un conflit armé ou une guerre mondiale. Le peuple suisse, au reste, est traditionnellement attaché à la sauvegarde de la démocratie, de la liberté et du droit des gens à disposer d'eux-mêmes. Les jeunes de la Confédération restent fidèles à ces principes.

M. Prisi eut également des mots aimables à l'intention des invités et mit en exergue la signification et la portée d'une fête anniversaire qui célèbre le proche centenaire du cercle. Il s'est plu à souligner les efforts et les mérites de M. d'Orelli, président, ainsi que du comité, tout entier. Il insista par ailleurs sur l'extrême cordialité qui préside aux rapports de la communauté suisse établie à Mulhouse et de la population. Il remercia enfin M. Nossack d'avoir obligamment mis le restaurant du *Globe* à la disposition du cercle pour le repas anniversaire.

M. d'Orelli remit à M. Ney, en signe d'amitié et de reconnaissance, un livre d'art consacré à l'Alsace, puis la partie récréative de la soirée commença agrémentée par les interprétations de la chorale du Cercle suisse. Au programme — sous la baguette de M. Paul Widmer —, les chorales résonnèrent d'accents nationaux et champêtres. Ce furent ensuite une composition de Jacques d'Alcroze une valse et le solo remarqué de Michel Goy, élève du Frère Kern, qui interpréta de sa voix au timbre extrêmement pur, un Lied de Schubert et une page de Mozart.

L'orchestre Muchachos invita enfin à la danse et la soirée se poursuivit dans la plus cordiale des ambiances.

BORDEAUX

UN DÉPART AU CONSULAT DE SUISSE DE BORDEAUX

(C.P.S.). Le règlement relatif à la « limite d'âge » des fonctionnaires s'appliquera le 1^{er} janvier 1969 à M. Alfred Berthod, Consul général de Suisse à Bordeaux, où il était chef du poste depuis 1946, après avoir été en fonction à Anvers, Catane, Lille, Lyon, Nantes et Strasbourg. Ce Valaisan de Vouvry aura donc été un Consul « européen », et plus spécialement « français ». Ses administrés le regretteront, de même que ses collègues des autres pays, qui l'avaient élevé, il y a quelques années déjà, à la dignité de doyen du Corps consulaire.

M. Berthod incarne sans doute le consul-type, à la fois « père » de la colonie suisse et représentant dynamique des intérêts du pays dans sa circonscription consulaire, en l'occurrence une des plus vastes de France. Il est animé d'un véritable esprit de service désintéressé, attentif aux peines et aux joies des plus humbles de ses administrés, comme aux réussites ou aux soucis des mieux nantis.

Suivant de près la vie économique et celle des affaires, M. Berthod s'est encore attaché à démontrer que la Suisse ne pense pas qu'en termes de commerce et de profit, mais qu'elle a une vie culturelle intense. On l'a vu prendre part à des séances de l'Académie de Bordeaux et y présenter de nombreuses communications, notamment sur l'art baroque en Suisse, ou encore sur la musique contemporaine. On lui doit aussi pour une grande part l'établissement d'une ligne aérienne Genève-Bordeaux et l'organisation de maintes expositions d'art, ou de contacts entre partenaires économiques, en particulier dans le secteur viticole. Qualité de Valaisan oblige... La chaleur de son accueil et l'ardeur de son activité resteront dans les mémoires.

R. B.

**

D'autres mutations interviendront à la fin de l'année dans le corps consulaire. Le successeur de M. Berthod a été désigné par le Conseil fédéral en la personne de M. Theodor Haberlin, actuellement à Alexandrie (Egypte) ; M. Gaston Kappeler, de Neuchâtel, remplacera M. Gubler à Nice et M. Alfred Wyler ira à Alexandrie. Enfin, M. Jean-Pierre Bertrand, autre Valaisan originaire de Monthey, actuellement Consul-adjoint à Marseille, est nommé Consul à Lourenço-Marques.

LE CARNET DU MESSAGER

MARIAGE.

M^{me} Lucien Kolly, M^{me} Julien Boyer, M. et M^{me} Gaston Kolly ont l'honneur de vous faire part du mariage de leur petite-fille et fille, Françoise, avec M. Michel Briolat, 54, rue Lamartine, Paris-9^e ; 6, rue Philippe-le-Hardi, 21-Dijon ; 54, rue Lamartine, Paris-9^e.

cette deuxième tranche, qui permettra d'avoir, à Issy-les-Moulineaux, à la porte de Paris, puisque le Métro y a sa dernière station, dans la magnifique propriété de la Maison suisse de retraite, un ensemble hospitalier dont le besoin se fait de plus en plus sentir et qui sera digne de notre pays.

Un prêt de deux millions de francs suisses, remboursable en trente-deux ans, a été octroyé, en 1958, par les autorités fédérales et un autre prêt de 2.500.000 francs par les sociétés d'assurances suisses, alors qu'il s'agissait d'un projet de construction de l'hôpital à Neuilly, qui dut être abandonné. Un terrain avait été acquis alors à Neuilly par l'Association de l'Hôpital suisse, il sera revendu et son prix constituera une partie des fonds nécessaires à la réalisation de la seconde tranche.

L'hôpital des chroniques permettra, dès le début de 1970, de recevoir certains compatriotes âgés et malades qui sont actuellement à la Maison suisse de retraite, où ils peuvent difficilement recevoir les soins qui leur sont nécessaires et dont les hôpitaux parisiens ne veulent pas. Leur installation dans les locaux qui seront terminés fin 1969 permettra d'admettre à la Maison suisse de retraite des vieillards de nos différents cantons qui attendent, souvent depuis fort longtemps et dans des situations parfois dououreuses, de pouvoir y trouver une place.

M. A. Geiser, le dynamique président du Conseil d'administration, rappela les diverses phases des difficultés administratives qui retardèrent la construction. Les travaux ne purent en effet commencer qu'en mars dernier. Tant sur le terrain des chantiers que lors de l'Assemblée générale annuelle de l'Association de l'Hôpital suisse qui se tint dans la soirée au siège de la Confédération des syndicats médicaux français, après qu'une réception ait eu lieu à l'Ambas-

sade de Suisse où l'ambassadeur et M^e Pierre Dupont reçurent, dans une ambiance très sympathique, ceux qui s'intéressent à l'Hôpital suisse et qui travaillent à sa réalisation, toutes les précisions furent données sur l'état d'avancement de la première tranche de travaux (le premier étage est déjà réalisé) et les prévisions pour la seconde tranche. Nous sommes dans une zone de site protégé, ce qui empêche de construire plus de cinq étages par immeuble, c'est pourquoi on a creusé quatre niveaux en sous-sol.

La surface totale à construire sera de 15.513 m², dont 5.068 m² pour la première tranche. Le service de chroniques et de gériatrie sera assuré par un personnel soignant et auxiliaire de 70 personnes. Les malades jouissant de la Sécurité sociale ou en mesure de bénéficier de la Convention franco-suisse seront remboursés à 80 % du prix de la journée durant le premier mois et à 100 % au-delà.

En accord avec les services préfectoraux, le prix de la journée sera fixé sur la base du prix de revient réel comprenant en particulier les frais de gestion, les frais financiers et les frais d'amortissement, assurant ainsi l'équilibre permanent de l'exploitation et permettant le remboursement des emprunts.

Notons que les autorités ont imposé la construction de 170 places de parking pour les autos des visiteurs et du personnel qui seront installées en sous-sol et que, à l'unanimité, les membres de l'Association ont voté, lors de l'Assemblée générale, avec le sourire cette fois, le doublement des cotisations dès l'année en cours.

Comme le déclara l'ambassadeur Pierre Dupont, la date de l'inauguration officielle des chantiers sera importante dans l'histoire de la communauté helvétique de la région parisienne.

Robert VAUCHER.



suite de la page 6

« Cela ne nous empêcha d'ailleurs nullement de déguster le fameux Fendant du Valais à l'occasion de la très cordiale réception qui nous fut offerte — après un très bon repas dégusté à Sion — par la municipalité de cette ville, tandis que la maison Orsat, de Martigny, nous offrait quelques bonnes bouteilles, évidemment très appréciées.

« Aux environs de 17 h, la caravane prenait le chemin du retour. Une nouvelle déviation nous attendait. Le scénario matinal se renouvela dans son intégralité : 500 voitures bloquées, une heure de retard. Et ce n'était

pas fini ! Nous pensions en avoir terminé avec les modifications d'itinéraires ; pas du tout : à Saint-Maurice les gendarmes nous indiquaient une artère non prévue au programme. A Saint-Gingolph les douaniers nous indiquaient fort aimablement que la route était coupée à Vongy et qu'il nous faudrait emprunter une nouvelle déviation, la Dranse menaçant le pont sur la route nationale.

« Pour aller plus vite (!), on prit une route de campagne par Féternes, avec un détour d'une quinzaine de kilomètres. Et c'est finalement à 22 heures que nous

arrivions à l'étape : l'hôtel Bellevue, à Messery, où les filets de perches nous attendaient depuis bientôt 2 h. Ils furent néanmoins dégustés — car ils étaient excellents — avec plaisir. La soirée fut agréable et c'est un peu après minuit que le convoi s'ébranlait en direction d'Annemasse.

« Somme toute, et malgré les imprévus — que les chauffeurs des transports Bussat nous aidèrent à surmonter dans les meilleures conditions — ce fut une belle et bonne journée dont tous nos amis conserveront le souvenir durable !

« Incroyable mais vrai ! »